Le 23 octobre 2025

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

# Politique de Recherche et de Clustering : deux réformes structurantes en faveur du développement économique

**Le Gouvernement wallon a validé deux notes d'orientation : l'une relative à la réforme de la politique de recherche, l'autre vise à réformer les pôles de compétitivité et clusters. L'objectif est clair : rendre l'écosystème de la recherche et de l'innovation plus clair et mieux adapté afin d'améliorer la contribution de la R&D au développement économique wallon.**

## Un constat clair : la Wallonie doit mieux valoriser ses innovations et les résultats de ses recherches

Le décret wallon de la recherche datant de 2008 n'est plus en phase avec les réalités actuelles, qu'elles soient économiques, technologiques, sociétales ou géopolitiques. De plus, malgré un investissement massif dans la recherche et l'innovation, les résultats de ces efforts ne se traduisent cependant pas assez en croissance économique, ni en emplois. Un nombre important de structures, des procédures souvent longues et complexes, et un transfert technologique parfois insuffisant freinent les retombées concrètes des innovations.

## Une réforme structurante pour aligner recherche, innovation et développement économique

La réforme de la politique de recherche, notamment au travers la révision du décret wallon de la recherche, vise à renforcer l'efficacité, la transparence et l'impact économique des dispositifs de soutien. Elle met en place un pilotage stratégique axé sur les résultats, fondé sur l'évaluation des besoins. La réforme s'accompagne d'un choc de simplification réglementaire et administratif, d'une digitalisation accrue, d'une meilleure adaptation des dispositifs aux réalités des entreprises, notamment un soutien à toutes les étapes du processus de développement, des dispositifs renforcés pour les PME, une ouverture à l'international et une meilleure lisibilité des aides accessibles.

**Une réforme ambitieuse des pôles de compétitivité et clusters**

Le système actuel de pôles de compétitivité et des clusters sera simplifié pour gagner en lisibilité et sera davantage aligné sur les priorités régionales. Les structures actuelles évolueront vers un modèle unique et simplifié, les “clusters d’innovation”. Ce nouveau cadre commun permettra une meilleure coordination des acteurs autour des priorités régionales, un accompagnement des entreprises dans leurs projets d’innovation collaborative et des processus simplifiés, pour les entreprises, y compris les PME.

**Objectifs clés :**

1. Clarifier et rationaliser le paysage.
2. Etablir un cadre robuste et agile.
3. Simplifier et rapprocher la stratégie S3 des entreprises
4. Aligner les structures sur les priorités régionales.

La mise en œuvre se fera progressivement d’ici 2027, afin d’assurer une transition fluide et maîtrisée pour l’ensemble des acteurs.

**Adrien Dolimont, Ministre-Président en charge de la Recherche** : *« Cette réforme vise avant tout à assigner à la recherche et à l’innovation un objectif clair : renforcer leur contribution directe au développement économique de la Wallonie. Il s’agit de mieux structurer nos efforts, de rendre les synergies plus efficaces et de faire de la R&D un levier concret pour l’emploi et la compétitivité. »*

**Et Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l’Economie, de l’Industrie, du Numérique, de l’Emploi et de la Formation, d’insister :** *« Cette réforme n’est pas qu’une simplification administrative : c’est un levier pour transformer nos idées en produits, en emplois et en croissance durable, c’est un signal fort d’une Wallonie qui innove, améliore sa compétitivité et valorise son image à l’international. Nous alignons nos écosystèmes sur les besoins réels de notre économie, pour davantage d’agilité, de clarté et d‘efficacité ».*